Conservatoire
Intercommunal
de Musique

MODE D'EMPLOI

Votre enfant souhaite découvrir la musique. En l'inscrivant au conservatoire intercommunal, vous lui donnez les moyens d'acquérir les bases nécessaires à la pratique d'un instrument, afin d'être autonome après plusieurs années de formation.

Le projet d'établissement du conservatoire, élaboré par l'équipe pédagogique, repose sur la motivation de l'élève par la pratique collective.

En effet, la motivation est le moteur de la progression.

Trois partenaires alimentent cette motivation :

- les professeurs
- le collectif
- la famille

1 **Les professeurs**, grâce à leur projet pédagogique, aident l'élève à organiser son travail afin qu'il puisse résoudre les difficultés rencontrées à la maison.

2 **La pratique collective** est la raison d'être du musicien. Le plaisir de partager sa passion, l'émulation qu'apporte la musique d'ensemble sont des éléments essentiels de la motivation.

3 **Le rôle des parents** est très important. Premiers éducateurs de l'enfant, leur action auprès de celui-ci est déterminante dans sa réussite.

Il n'est pas nécessaire de connaître la musique pour aider son enfant. Voici quelques explications du cursus d'apprentissage, et quelques conseils pratiques pour bien aider votre enfant.

2 rue de la Communauté | Montaigu | 85600 Montaigu-Vendée
02 51 46 33 30 | conservatoire@terresdemontaigu.fr
www.terresdemontaigu.fr

TERRES DE MONTAIGU